

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
31 RUE DU CAMBOUT - CS 20223 - 57000 METZ
Accueil du Public de 8h30 à 11h45 (tous les jours)
tél 03.87.36.60.98 - 14h à 16h sauf mercredi

SOFICO FRANCE

B.P 6
57120 ROMBAS

V/REF :

N/REF : 64 B 10 / 2013-A-4844

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE METZ certifie qu'il a reçu le 22/10/2013, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 25/09/2013

- Modifications relatives au directoire et au conseil de surveillance

Concernant la société

SOFICO FRANCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

24 rue Raymond Mondon

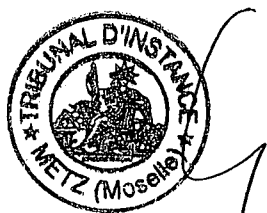
57120 Rombas

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-4844 le 22/10/2013

R.C.S. METZ TI 786 080 176 (64 B 10)

Fait à METZ le 22/10/2013,

LE GREFFIER



SOFICO FRANCE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital social de 1 132 600 €
Siège social : 24, rue Raymond Mondon 57120 ROMBAS

RCS METZ 786 080 176

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 25 Septembre 2013

L'an deux mille treize le vingt cinq septembre à l'issue de l'Assemblée Générale,

Au siège social 24, rue Raymond Mondon 57120 ROMBAS

Les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Michel COLLEONY, Président,
- Monsieur Olivier CRETIN, Vice-Président,
- Monsieur Philippe LIBAUD, Membre
- Monsieur Guy BRIOT, Membre,

Soit la totalité des membres du Conseil de Surveillance.

Sont également présents :

- Monsieur Jean-Paul KONCINA, Président du Directoire,
- Monsieur Pierre DIETERLING, Directeur Général,
- Monsieur Christian DIDIER, Membre du Comité d'Entreprise.

La séance est présidée par Monsieur Michel COLLEONY. Le Président constate que le quorum est atteint, et qu'ainsi le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Démission du Président du Conseil de Surveillance**
- **Nomination d'un Président du Conseil de Surveillance**

Michel COLLEONY expose qu'il présente sa démission en qualité de Président du Conseil de Surveillance avec effet à ce jour en raison de sa demande de radiation de la liste des commissaires aux comptes inscrits à la Compagnie Régionale de METZ.

Conformément au Code de Commerce, et aux statuts de la Société, le Président du Conseil de Surveillance doit être Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale.

Après discussion et examen des éventuelles candidatures, le conseil désigne en qualité de Président et pour la durée restant à courir de son mandat de membre :

✍ **Olivier CRETIN.**

Il désigne en outre en qualité de Vice Président et pour la durée restant à courir de son mandat de membre :

✍ **Guy BRIOT.**

En conséquence, le Conseil est à compter de ce jour ainsi composé :

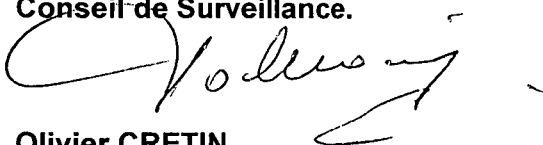
- **Olivier CRETIN – Président**
- **Guy BRIOT – Vice Président**
- **Michel COLLEONY – Membre**
- **Philippe LIBAUD – Membre**

Les intéressés, présents, déclarent accepter les mandats qui leur sont confiés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par :

Michel COLLEONY,
Ancien Président du
Conseil de Surveillance.

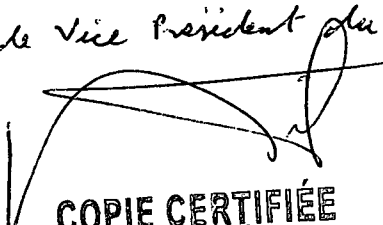

Olivier CRETIN,
Nouveau Président du
Conseil de Surveillance.

Par sa acceptation de la fonction de Président du Conseil de Surveillance

O.L.
Guy BRIOT,
Nouveau Vice Président du
Conseil de Surveillance.

Par sa acceptation de la fonction de Vice Président du Conseil de Surveillance


Philippe LIBAUD,
Membre du Conseil de Surveillance.


COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
1/62

